

Amiante : faire vérifier avant de modifier

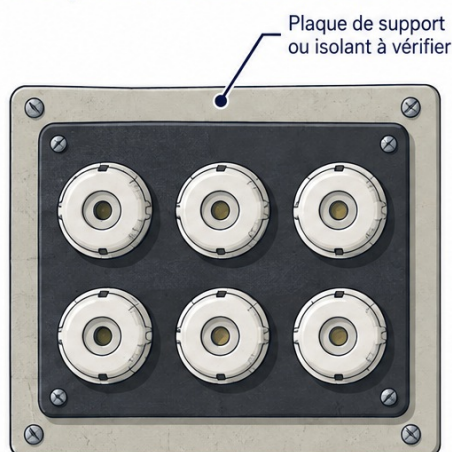
Dans les bâtiments construits avant 1990, certains supports et isolants de tableaux peuvent en contenir.

ANCIENS TABLEAUX ÉLECTRIQUES

Amiante : faire vérifier avant de modifier

Dans les bâtiments construits avant 1990, certains supports et isolants peuvent en contenir.

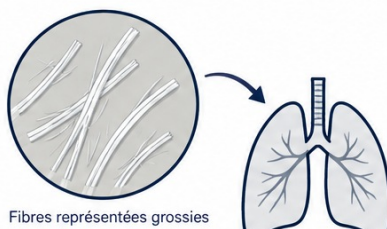
Où peut-il se trouver ?



L'aspect du matériau ne suffit pas à identifier l'amiante.

Pourquoi être prudent ?

Percer, poncer ou casser un matériau amianté peut libérer des fibres dans l'air.



Fibres représentées grossies

Leur inhalation peut provoquer des maladies graves, dont des cancers.

Avant les travaux

- Ne pas percer ni poncer
- Ne pas casser ni démonter soi-même
- Ne pas prélever soi-même

Faire vérifier par un professionnel
Il organise, si nécessaire, une analyse du matériau.

En cas de doute : interrompre l'intervention sur le matériau suspect.

Illustration de principe • La présence d'amiante ne peut pas être confirmée sur une image.

Illustration de principe.

Dans les bâtiments construits avant 1990, certains supports ou éléments isolants de tableaux électriques peuvent contenir de l'amiante. Une photo ou un examen visuel ne suffit pas pour confirmer sa présence ou son absence.

En cas de doute, il ne faut ni percer, ni poncer, ni casser, ni démonter le matériau. L'intervention doit être arrêtée jusqu'à ce que la situation soit clarifiée par une analyse adaptée et, si nécessaire, par des spécialistes habilités.

Ce qu'il faut faire

- Ne pas percer, poncer, casser ni démonter.
- Ne pas prélever d'échantillon soi-même.
- Arrêter l'intervention en cas de doute.
- Faire vérifier par un professionnel, qui organise si nécessaire une analyse du matériau.

Pour aller plus loin : Suva — « Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés », règles de la branche pour les électriciens.